



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2024

~~~~~

Date de convocation : 2 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 5 septembre, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le nouveau lieu de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Noëlle ARMAND, le Maire

Conseillers en exercice présents : COQUET Laurence, DECOCQ Joëlle, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, QUIDU Baptiste SEGUIN Stéphane AUDEOUD Jean Pierre ANTOINE David BONNIFACY Laurent

Mme COQUET Laurence a été nommée secrétaire de séance.

Excusé : BROSILLE Fabien pouvoir Marie-Noëlle ARMAND

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

**Mme le MAIRE demande de rajouter deux points à l'ordre du jour  
Ceux-ci sont acceptés et rajoutés en fin de conseil**

**1) Compte rendu du conseil du 13 Juillet**

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

**2) Remboursement d'une avance faite par Marie Noëlle ARMAND sur une facture ORANGE**

En juillet une facture de 369.91 € a été présentée par ORANGE concernant plusieurs factures impayées avec menace de coupure. En fait ces factures ne nous sont jamais parvenues et jamais présentées sur chorus pro pour une demande règlement. Afin de ne pas avoir de problèmes de coupures ou majorations Mme ARMAND a fait l'avance de ce montant. Nous vous demandons de bien vouloir accepter le remboursement de ce montant

⇒ **Voté à l'unanimité**

**3) Devis pour refaire le solin de l'église entreprise SELE**

Comme vous avez pu le constater chaque fois qu'il pleut l'intérieur de l'église se trouve inondé. En fait il s'agit du solin sur le toit qui au fil des années s'est désagrégé et ne fait plus office de tampon en 2 murs. La réfection de ce solin ne peut être fait que par des entreprises spécialisées. 2 entreprises ont été sollicitées, une seule nous a répondu

Il s'agit de travaux d'entretien donc les subventions sont moindres mais nous pouvons prétendre à 20% d'aide.

Le devis proposé ne convient pas aux conseillers. En effet, il semblerait que le solin réalisé en Mortier chaux/prompt ne soit pas assez solide et risque de se fissurer dans peu de temps. Les conseillers préconisent un solin en goudron qui pourra toujours s'étirer et non se fendre.

Des nouvelles entreprises vont être consultées

Juste une précision les travaux de consolidation effectués par OSSATUR BOIS sont terminés

**Ce devis est mis au vote :**

- **10 contre**
- **1 abstention**

#### **4) Devis pour climatisation réversible nouvelle mairie**

Nous avons demandé 2 devis pour une installation de climatisation réversible dans un premier temps pour les 2 bureaux correspondant au Bureau Secrétariat et Bureau Maire et Adjoint.

En effet nous nous sommes aperçues que l'été il fait une chaleur qui est très difficile à supporter et l'hiver au dire des différents médecins ces bureaux sont inchauffable.

Je vous demande donc de bien vouloir nous autoriser à faire installer ces climatisations et surtout de nous donner une préférence pour un de ces 2 devis qui sont identiques en matériel et en prix.

Mme ARMAND s'abstient de voter un des installateurs étant de sa famille.

- **Devis DEPERROIS**  
**Vote à l'unanimité pour ce devis**

#### **5) Tarifs des places du marché 2024**

En début d'année nous avons omis de voter et donc faire une délibération pour la reconduction des tarifs des places du marché 2024 soit un forfait de 60 €/3 m – 35 € pour électricité et 10 € pour l'eau

**Voté à l'unanimité**

- 6) Décision modificative suite à délibération de juin afin d'avoir les fonds nécessaires pour régler le SDED**

Travaux éclairage public – en Juin nous avons reçu un acompte à régler sur les travaux de l'éclairage public, acompte qui n'était normalement pas prévu. Ayant les fonds nécessaires, nous avons choisi de régler cet acompte afin que l'ensemble des ces travaux soient réglés le plus rapidement possible.

Pour ce faire la Trésorerie nous avait demandé d'effectuer une décision modificative c'est-à-dire de prendre de l'argent d'un compte à reverser sur un autre compte. Il s'avère qu'ils ont fait une erreur et qu'il faut refaire une DM pour compenser.

**Voté à l'unanimité**

#### **7) Devenir de l'ancienne MAIRIE**

Maintenant que nous avons fini de déménager dans nos nouveaux locaux et que à priori tout le monde se trouve bien installé il est grand temps de penser au devenir de ce local.

Je sais que nous sommes plusieurs à vouloir que ces locaux soient transformés en SALLE POLYVALENTE si cela peut être possible ? Mais je voudrais avoir l'avis de tout le monde afin de pouvoir prendre une délibération et si oui m'autoriser à prendre toutes décisions pour effectuer les demandes d'études et devis correspondants.

Je me suis déjà rapproché de la Communauté de communes des Baronniees en Drome Provençale qui m'ont confirmé par écrit, car cela me semblait trop beau, que si nous ne faisons pas de travaux extérieurs (ouverture de porte, fenêtre etc) ce dossier ne dépendait pas de l'urbanisme et qu'aucun permis de construire n'était à demander, donc que la DDT ne pouvait pas refuser un dossier qui ne la concernait pas. Une simple autorisation de travaux semble nécessaire.

Mme le Maire va par sécurité prendre rendez vous avec la D.D.T. afin d'expliquer notre projet et être sur que la réponse de la Communauté de communes des Baronniees en Drome Provençale ne risque pas d'être contestée par la D.D.T.

- **Délibération pour création SALLE POLYVALENTE : votée à l'unanimité**
- **Délibération pour autorisation à Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour commencer les études et devis : votée à l'unanimité**

#### **8) Nettoyage RAVIN DU PRAIOU**

Plusieurs personnes m'ont demandé qui était responsable du nettoyage de ce ravin ?

Je me suis renseignée auprès de l'association des Maires de France Mme Priotto et cela semble un peu complexe. Si l'on considère que ce ravin n'est alimenté par aucune source c'est à la MAIRIE de prendre le nettoyage à sa charge, si celui-ci est alimenté par une source il prend le nom de « cours d'eau » et c'est normalement aux riverains de faire le nettoyage jusqu'au milieu du cours d'eau. Cela semble bien compliqué vu le nombre de propriétaires et en plus il n'a pas été nettoyé depuis je pense depuis plusieurs décennies donc énormément de végétation, arbres, débris en tous genres et même passerelles pour ceux qui ont un terrain en face de chez eux. Que fait-on ?

Du fait que ce ravin est alimenté par une source il prend le nom de « cours d'eau » et le nettoyage est à la charge des propriétaires de chaque parcelle. Un courrier va être envoyé à chaque propriétaire afin que ceux-ci prennent en charge le nettoyage de la partie les concernant jusqu'au milieu du cours d'eau. Cette mesure est prise car ce cours d'eau est devenu un dépotoir avec le risque d'inondation à cause de la végétation dense et d'incendie en période estivale.

- **Voté à l'unanimité**

#### **9) Exonérations prévues dans le cadre de FRANCE RURALITES REVITALISATION**

L'Etat fait évoluer son dispositif ZRR et nous demande des délibérations si nous sommes d'accord sur les solutions proposées afin d'aider les entreprises à s'installer mais sans aucune compensation de l'état.

- **IMPOT SUR LES BENEFICES (IMPOT SUR LE REVENU OU SUR LES SOCIETES)**
- **3 abstentions**
- **7 pour**
- **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)**
- **3 abstentions**
- **7 pour**
- **TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)**
- **6 abstentions**
- **4 contre**

#### **10) Fuite d'eau après compteur**

Mme RANCON nous fait part d'une fuite après compteur dans son vide sanitaire.

Comme nous l'avons déjà effectué plusieurs fois pour d'autres habitants nous proposons de faire une moyenne de sa consommation des 3 dernières années.

- **Voté à l'unanimité**

## **11) Nouveaux horaires de l'AGENCE POSTALE**

En fonction des horaires de l'école et pour ne pas que les parents attendent trop entre la dépose de leurs enfants et l'ouverture de l'agence postale nous avons envisagé en accord avec la poste de changer les horaires d'ouverture de l'agence postale soit 8H45-12H30 au lieu de 9H 12H45  
Une délibération doit être prise pour envoyer à la Poste.

- **Voté à l'unanimité**

## **DIVERS**

- Problème réservoir du Routas installation système U.V. : un rendez-vous va être pris avec l'entreprise qui doit installer le système U.V. car nous avons un problème avec l'ARS
- Stationnement Rte ST Sauveur : provisoire pour l'instant
- Voir pour devis sanitaires camping : des demandes vont être faites pour refaire les sanitaires
- Lettre d'un citoyen hors Ste Jalle concernant les ralentisseurs qui sont détériorés ou obsolètes.
- Journée citoyenne : dans le courant de l'automne une journée citoyenne devrait être instaurée afin de mettre à contribution toutes les bonnes volontés pour des petits travaux, le tout accompagné d'une petite collation comme récompense....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

